

Groupe de travail : QUELS PREALABLES pour entrer en formation professionnelle MCAD

Annie BRUNET / Véronique FLIPO / Fabrice MENNE

Le recrutement des élèves par affelnet pour l'orientation en MCAD

CONSTATS :

L'avis prononcé par les enseignants, d'après les dossiers des élèves et éventuellement des entretiens d'information, ne semble pas pris en compte par affelnet. Des élèves, pour lesquels un avis réservé avait été posé, sont tout de même orientés en MCAD.

Des élèves dont le handicap touche à leur propre autonomie se trouvent dans l'incapacité d'être en situation professionnelle d'aide aux personnes dépendantes. La période de formation en entreprise est rendue impossible. Il y a, à la fois, une mise en danger des personnes aidées et par ailleurs un échec et une souffrance pour ces jeunes. Si la période de formation en entreprise ne peut être effectuée, ces jeunes ne peuvent, de fait, valider la mention complémentaire.

QUESTIONS :

Quelles sont les modalités d'attribution des bonus pour les élèves ayant un handicap ?

Le bonus est-il valable quel que soit la section envisagée ?

Quels sont les critères retenus par affelnet pour affecter les élèves en MCAD ?

PROPOSITIONS :

- Moduler le résultat obtenu par affelnet en prenant en compte les avis émis par les enseignants, et notamment les avis réservés.
- Proposer des critères spécifiques sur affelnet pour l'orientation vers les métiers de l'aide aux personnes et donc la MCAD.
- Mettre en place une commission d'attribution des bonus à partir des dossiers des élèves.

Il nous paraît logique que des enseignants de l'établissement d'origine et de celui d'accueil participent à cette commission, ainsi qu'un membre de la CDH.